



100 M\$ pour la formation des employés des entreprises

Un coup de pouce nécessaire pour nos entreprises, selon la FCCQ

Montréal, le 6 avril 2020 – La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) salue l'annonce du *Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME)* du gouvernement du Québec qui allouera une somme de 100 M\$ pour la formation des employés des entreprises.

« Il s'agit d'une excellente initiative qui tombe à point nommé. Le programme permettra d'aider les entreprises à conserver un lien d'emploi avec leurs employés et à être encore plus productives pour la relance à venir. Le Québec se démarque par son économie du savoir et nous encourageons les formations qui permettent de se perfectionner et d'accroître la productivité », a réagi Charles Milliard, président-directeur général de la FCCQ.

La FCCQ rappelle qu'il s'agit d'une démarche qui avait porté ses fruits lors de la crise économique en 2008-2009, avec la mise en place du programme SERRÉ (Soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique).

« Profiter de cette période de ralentissement économique pour augmenter les compétences de leurs employés et s'attaquer au déficit de productivité, l'un des principaux enjeux économiques du Québec, est une opportunité sur laquelle le Québec peut construire. La mise en place de formations pour les travailleurs est également un message positif tourné vers l'avenir en vue de la reprise des activités », a déclaré Charles Milliard. « Le réseau des chambres de commerce du Québec sera un partenaire actif afin d'aider les entreprises à mettre en place des initiatives de formations. »

La relance économique passe aussi par l'innovation

La formation est un investissement utile et nécessaire pour se préparer à la relance économique. La FCCQ insiste également sur l'importance à accorder à l'innovation et soumet trois propositions facilement applicables pour amoindrir les impacts de la crise et stimuler les investissements en innovation :

- Accélérer la mise en place du C3i
- Bonifier le Programme Innovation
- Abolir la franchise de 50 000\$ lors des demandes du crédit R&D

Accélérer la mise en place du C3i

La FCCQ propose d'accélérer la mise en place du crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i) annoncé lors du dernier budget et de le bonifier spécifiquement pour le temps de la crise. Cette mesure viendrait supporter les entreprises dans un investissement accéléré et non planifié.

Bonifier le Programme Innovation

Le programme Innovation, administré par le ministère de l'Économie et de l'Innovation, a notamment pour objectif d'appuyer les entreprises aux différentes étapes d'un projet d'innovation et de les soutenir dans leurs démarches de protection de leur propriété intellectuelle.

« Dans le contexte actuel, nous croyons qu'une bonification de ce programme pourrait aider les entreprises qui souhaitent investir en innovation et stimulerait l'économie. Le gouvernement pourrait, par exemple, doubler les montants maximaux admissibles et augmenter les taux d'aide maximaux à 75% », a expliqué Charles Milliard.



Abolir la franchise de 50 000\$ lors des demandes du crédit R&D

« Les critères d'admissibilité au crédit d'impôt à la recherche et développement ont été modifiés il y a quelques années et l'introduction d'un seuil de dépenses minimales admissibles non remboursables de 50 000\$ a été désavantageuse pour plusieurs entreprises. Pour les aider à investir en R&D, la FCCQ recommande au gouvernement de rétablir le remboursement de cette première tranche de 50 000\$ », a conclu M. Milliard.

À propos de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)

Grâce à son vaste réseau de 130 chambres de commerce et 1 100 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 50 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

-30-

Renseignements :

Félix Rhéaume

Directeur principal, Communications et relations externes

Fédération des chambres de commerce du Québec

felix.rheaume@fccq.ca

Bureau : 514 844-9571, poste 3242

Cellulaire : 514 912-2639